

(N° 18.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1869.

(Voir les Nos 102 et 179 de la Chambre des Représentants, session 1867-1868.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de quinze millions cinq cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit francs (15,525,198 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 18 décembre 1868.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ALFRED DETHUIN.
ED. DE MOOR.*

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1869.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	555,600 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	271,400 »	»	
3	Matériel	50,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	267,400 »	»	3,554,050 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	759,100 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,560,900 »	1,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	915,500 »	2,000 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	20,500 »	4,255 »	72,775 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	700,600 »	»	724,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 »	11,408 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000 »	60,000 »	95,000 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	220,000 »	»	262,500 «
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	»	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 »	»	41,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	518,200 »	»	256,000 »
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000 »	256,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,336 »	»	5,510,067 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	660,000 »
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX. ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
39	Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,300,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus	54,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	724,000 »	2,500 »	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	10,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	155,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Continuation des travaux de construction	»	100,000 »	
55	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement des constructions ou construction d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai . . .	»	482,000 »	4,202,500 »
54	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement	»	70,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus	150,000 »	»	
58	Frais d'impressions et de bureau	5,000 »	5,000 »	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	88,000 »	»	

(6)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6.800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .	14,472,657 »	1,052,541 »	15,525,198 »